

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

Et le dix juillet

À 18 h le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. ÉDON Dominique, Maire,

**Etaient présents :** CADILLON Marina, DE MÉYÈRE Patrick, ÉDON Dominique, GUILLARD Martine, LAMY Christophe, LEBORRE Michel, LE CAIGNARD Christelle, LENOIR Lucie, MORING Pierre, PIOGÉ Véronique, RIOUL Xavier, SOUVRAY Jérôme

**Absents excusés :** COUSINARD Lydie, GUÉHO Sigrid, LEBORGNE Aurélie

**Absents :** néant

**Secrétaire de séance :** Mme LENOIR Lucie conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme GUEHO Sigrid a donné son pouvoir à M. ÉDON Dominique  
Mme LEBORGNE Aurélie a donné son pouvoir à Mme CADILLON Marina

L'élection des délégués et celle de leur suppléant se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288)

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale INTA2015957J du 30 juin 2020,

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. LEBORRE Michel, M. DE MÉYÈRE Patrick, M. RIOUL Xavier et Mme CADILLON Marina. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

*b) Élection de délégués*

Les candidatures enregistrées :

M. DE MÉYÈRE Patrick

M. ÉDON Dominique

M. LEBORRE Michel

M. SOUVRAY Jérôme

**Election des délégués : Premier tour de scrutin**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. DE MÉYÈRE Patrick : 8 voix

- M. LEBORRE Michel : 8 voix

- M. ÉDON Dominique : 11 voix

- M. SOUVRAY Jérôme : 12 voix

M. LEBORRE Michel ayant obtenu la majorité absolue a proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. ÉDON Dominique ayant obtenu la majorité absolue a proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. SOUVRAY Jérôme ayant obtenu la majorité absolue a proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

**SENATORIALES  
ELECTION DES  
DELEGUES  
ET SUPPLEANTS  
communes - 1000 hab.**

202047

*c) Élection de délégués suppléants*

Les candidatures enregistrées :

Mme GUILLARD Martine

M. LAMY Christophe

M. RIOUL Xavier

**Election des délégués suppléants : Premier tour de scrutin**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme GUILLARD Martine : 14 voix

- M. LAMY Christophe : 14 voix

- M. RIOUL Xavier : 14 voix

Mme GUILLARD Martine ayant obtenue la majorité absolue a proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. LAMY Christophe ayant obtenu la majorité absolue a proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

M. RIOUL Xavier ayant obtenu la majorité absolue a proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

**Proclame :**

**Délégués titulaires :**

- M. LEBORRE Michel

- M. ÉDON Dominique

- M. SOUVRAY Jérôme

**Délégués suppléants :**

- Mme GUILLARD Martine

- M. LAMY Christophe

- M. RIOUL Xavier

**SENATORIALES  
ELECTION DES  
DELEGUES  
ET SUPPLEANTS  
communes - 1000 hab.**

**202047  
(suite)**

**DEMANDE  
D'AIDE FINANCIER**

**Aménagement  
« quai bus »**

**202048**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au projet de travaux pour l'aménagement rues du centre et du cimetière , une demande d'aide financière peut être demandée auprès du de la Région Pays de la Loire pour l'aménagement de quai de bus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de solliciter une demande d'aide financière pour le projet de travaux pour l'aménagement rues du centre et du cimetière , une demande d'aide financière peut être demandée auprès du de la Région Pays de la Loire pour l'aménagement de quai de bus.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise envisage de relancer une consultation marché public en vue de renouveler ses contrats d'assurance. Dans ce cadre, cette dernière recourt aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage compte tenu de la particulière technicité de la matière.

Par ailleurs, elle a sollicité les communes et les structures satellites qui y sont rattachées afin de savoir si certaines d'entre elles seraient intéressées pour participer à un éventuel groupement de commandes.

A ce jour, outre la Communauté de communes, les collectivités suivantes ont fait part de leur intérêt pour participer à ce groupement de commandes : les communes d'Avezé, Boës-sé-le-Sec, Courgenard, La Chapelle-Saint-Rémy, La Ferté-Bernard, Le Luart, Melleray, Saint-Aubin-des-Coudrais, Sceaux-sur-Huisne, Saint-Jean-des-Echelles, Théligny et Villaines-la-Gonais, le SIAEP de la Région de l'Est Sarthois de Courgenard, le SIVOS des

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UN  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES  
ASSISTANCE A  
MAITRISE D'OUVRAGE ET  
MARCHE  
D'ASSURANCE**

**202049**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UN  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES  
ASSISTANCE A  
MAITRISE D'OUVRAGE ET  
MARCHE  
D'ASSURANCE**

**202049**

Ecoliers de Courgenard et le Centre communal d'action sociale de La Ferté-Bernard (pour ses propres besoins, ceux de son foyer logement et de son service SIAD).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de groupement correspondante dont le projet est joint en annexe à la présente délibération et de désigner la Communauté de communes comme coordonnateur dudit groupement.

**Sur le plan de la procédure**, une fois la convention signée par toutes les collectivités membres, la Communauté de communes va lancer une procédure de marché public afin de sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage, lequel sera chargé de définir avec les différents membres l'assiette des contrats futurs (biens, personnel, etc.), la sinistralité et les garanties à souscrire.

Ce travail permettra dans un second temps à la Communauté de communes de lancer une nouvelle procédure de marché public en vue de sélectionner les compagnies d'assurance pour chacune des collectivités adhérentes en fonction des besoins préalablement définis et des couvertures risquées souhaitées par chaque membre.

Dès que cette sélection sera opérée, il appartiendra à chaque membre d'assurer la bonne exécution du ou des contrat(s) d'assurance.

**Sur le plan financier**, chaque membre participera aux frais du groupement de commande selon les modalités suivantes :

Pour les frais de procédure et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le coût total sera réparti comme suit :

|   |
|---|
| <p><b>Montant assistance maîtrise d'ouvrage ASSURANCE collectivité =</b><br/> <math display="block">\frac{\text{Montant assistance maîtrise d'ouvrage} \times \text{Montant marché ASSURANCE collectivité}}{\text{Montant marché ASSURANCE tous lots confondus}}</math></p> |
|---|

Pour les montants des marchés de service ASSURANCE, l'exécution de chaque contrat sera du ressort de chaque membre du groupement et par conséquent, chacun sera responsable du paiement des primes d'assurances associées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal/Comité syndical/Conseil d'administration d'adhérer au groupement de commandes et de désigner la CCHS comme coordonnateur dans les conditions précitées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1414-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution de deux marchés publics de service ayant pour même objet le renouvellement de leurs contrats d'assurances (Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

**VALIDE** la création d'un groupement entre la Communauté de communes, les communes d'Avezé, Boëssé-le-Sec, Courgenard, La Chapelle-Saint-Rémy, La Ferté-Bernard, Le Luart, Melleray, Saint-Aubin-des-Coudrais, Sceaux-sur-Huisne, Saint-Jean-des-des-Echelles, Théligny et Villaines-la-Gonais, le SIAEP de la Région de l'Est Sarthois de Courgenard, le SIVOS des Ecoliers de Courgenard et le Centre communal d'action sociale de La Ferté-Bernard (pour ses propres besoins, ceux de son foyer logement et de son service SIAD) pour la passation et l'exécution de deux marchés publics de service ayant pour même objet le renouvellement de leurs contrats d'assurances (Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance),

**ADHERE** au groupement de commande précité,

**DESIGNE** la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise coordonnateur du groupement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais correspondants.

**Adopté à l'unanimité**